



Compagnie d'Arc de Seichamps

6, avenue du Grémillon - 54425 PULNOY

Affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc N° 0654083
Agrément Jeunesse et Sports N° 54 S 784 du 19/04/1984

Téléphone : 06 29 06 97 60 Mail : rode54425@gmail.com
Site internet : <https://arcseichamps.sportsregions.fr>



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2022

Salle Martinchamps, rue du Tourmalet à Seichamps

Mercredi 12 octobre 2022

Membres présents
Roland DEGARDIN
Evelyne DEGARDIN
Dominique HINGRAY
Sophie VIATTE pour elle et son fils Sacha
Eldo SCARANO
Corinne SCARANO Pouvoir d'Estelle LEONARDELLI
Alain LIEGER Pouvoir d'Alicia FLORENTIN, représentant de Lilou FLORENTIN
Bertrand MEURILLON
José LOPEZ
Gérard HENRION
Richard MARCHAL

11 archers présents, 11 électeurs représentants 12 voix
2 pouvoirs reçus portant le total des voix à 14
le quorum est atteint.

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal de l'AG de la saison 2020-2021
2. Rapport moral
3. Rapport financier
4. Vérificateur aux comptes
5. Budget prévisionnel
6. Bilan Sportif
7. Remplacement d'un membre démissionnaire du Comité Directeur
8. Questions diverses

Les membres de la Compagnie d'Arc de Seichamps se sont réunis en assemblée générale le mercredi 12 octobre 2022 à 20h00 dans la salle Martinchamps du complexe sportif, rue du Tourmalet à Seichamps.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents (liste ci-dessus).

L'assemblée est présidée par Roland DEGARDIN en qualité de Président en exercice.

Estelle LEONARDELLI, secrétaire, est excusée. Le secrétariat de séance est assuré par Evelyne DEGARDIN, membre du Comité Directeur.

Conformément à l'article 9 des statuts, 14 des membres remplissant les conditions d'électorat étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer à titre ordinaire.

Le Président rappelle l'ordre du jour et dépose sur le bureau de l'assemblée tous les documents s'y rapportant.

Roland DEGARDIN, ouvre l'assemblée générale à 20 h 15. Il salue et remercie les membres présents. Il excuse M. CHANUT, Maire de Seichamps, retenu par une autre réunion, et remercie de sa présence Madame VIVIER, Adjointe à la vie associative et sportive à la Municipalité de Seichamps.

1 - Approbation du procès-verbal de l'AG de la saison 2020-2021

Aucune anomalie n'étant relevée dans le procès-verbal de l'assemblée générale de la saison 2020-2021, l'assemblée approuve le dit procès-verbal et l'adopte à l'unanimité.

2 – Rapport moral

Roland DEGARDIN présente le rapport moral de l'année écoulée.

Après deux saisons fortement impactées par l'épidémie de covid19, notamment en ce qui concerne le tir en extérieur, nous avons pu reprendre une activité à peu près normale même si la crainte du retour de l'épidémie était toujours là. Nous avons organisé nos trois concours habituels, le challenge d'automne en salle les 30 et 31 octobre 2021, le challenge de printemps les 07 et 08 mai 2022 et le challenge d'été les 02 et 03 juillet 2022. Nous avons également organisé la Saint Nicolas pour les jeunes archers les 07 et 08 décembre 2021 et le tir du Roy le 1^{er} mai 2022. Seul le repas de la Saint Sébastien a été annulé, faute à un nombre de convives insuffisant.

Les effectifs, qui avait chuté lors de la saison 2020-2021, sont revenu au niveau d'avant la pandémie. Les effectifs adultes de la saison 2021-2022 sont de 33 licenciés, avec 11 nouvelles inscriptions et 22 réinscriptions et les effectifs jeunes de 28 licenciés, avec 12 réinscriptions et 14 nouvelles inscriptions.

La Compagnie d'Arc accueille 17 archers adultes venant d'autres communes, 7 de Pulnoy et 9 de Seichamps. Le constat se confirme chez les jeunes puisque 14 d'entre eux habitent les communes environnantes, 5 à Pulnoy et 9 à Seichamps.

Les trois entraîneurs titulaires d'un diplôme fédéral, assistés d'archers de la Compagnie compétents, ont assurés les entraînements des jeunes répartis sur trois séances d'une heure trente, l'une le mardi, les deux autres le mercredi et des débutants de plus de quinze ans le vendredi au cours d'une séance de deux heures. Sur l'ensemble de la saison, l'entraînements des jeunes s'est effectué sur 98 séances soit 147 heures, celui des débutants de plus de 15 ans sur 40 séances soit 80 heures. Entraîneurs et assistants sont des bénévoles qui ne peuvent intervenir qu'en fonction des disponibilités que leur laisse leur emploi du temps professionnel ou familial.

La Compagnie a inscrit au calendrier fédéral nos concours qualificatifs pour la saison 2022-2023, le challenge d'automne de tir en salle les 29 et 30 octobre 2022, et en tir en extérieur le challenge de printemps les samedi 6 et dimanche 7 mai 2023 et le challenge d'été les samedi 01 et dimanche 02 juillet 2023.

Pour renouer avec ses traditions, la Compagnie a prévu d'organiser quelques festivités comme la Saint Nicolas pour ses jeunes, la Saint Sébastien le samedi 21 janvier 2023, et le Tir du Roy le lundi 1^{er} mai 2023.

En plus d'être présente comme les années précédentes sur le Forum des Associations de Seichamps où de nombreux contacts ont été pris, la Compagnie a participé à la « semaine sport découverte » organisée par la Mairie de Seichamps et qui a permis à de nombreux seichanais de découvrir le tir à l'arc.

Le président a remercié tous les bénévoles pour leur implication tout au long de l'année dans les activités de la Compagnie et sans qui ces manifestations n'auraient pas eu lieu et qui seront de nouveaux mis à contributions lors des concours et des festivités prévus pour la saison à venir. Le bénévolat au sein de la Compagnie a représenté 975 heures.

Il remercie également au nom de la compagnie les instances officielles (CD54TA, Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le CRTA-GE), pour leur soutien sportif ainsi que la Municipalité de Seichamps pour son appui financier, logistique et matériel.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3 - Rapport financier

Sophie VIATTE, trésorière de la Compagnie, présente le rapport financier qui fait apparaître un bilan positif de 2100,47 €. Ce bénéfice est dû aux recettes générées par l'organisation de nos concours.

La commune de Seichamps a versé une subvention de 1 200 € et le Comité Départemental 54 de Tir à l'Arc une aide aux déplacements sur les championnats de France de 824,28 €.

Les autres instances officielles n'ont versé aucune aide.

4 – Vérificateur aux comptes

Gérard HENRION, vérificateur aux comptes n'a été constaté aucune anomalie.

Les comptes sont très bien tenus, les pièces justificatives jointes bien classées et il n'a eu aucune difficulté pour vérifier et approuver ces comptes. Il félicite et remercie Sophie pour ce bon travail.

Le compte de résultats présente une erreur de 5,00 € qui n'a pas pu être retrouvée et dont le montant figure en ajustement pour démarrer la nouvelle saison avec des comptes en équilibre.

Il suggère de revoir notre relation avec la banque suite à l'augmentation des frais financiers et de procéder au maximum au transfert des sommes du compte courant vers le compte Livret Bleu.

Ces propositions seront examinées en comité directeur.

Le vérificateur aux comptes ayant donné son quitus, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Gérard HENRION accepte de rester vérificateur aux comptes.

5 – Budget prévisionnel

Sophie VIATTE présente le budget prévisionnel pour 2022-2023.

Le budget prévisionnel pour 2022-2023 est calqué sur celui de la saison 2021-2022, la seule subvention potentielle pour l'année à venir restant celle de la municipalité de Seichamps d'un montant de 1200 €.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

6 – Bilan Sportif

Les restes de la crise sanitaire ont fait que seulement onze archers ont pris une licence compétition. Le total des engagements des archers de la compagnie, dans des compétitions qualificatives pour les championnats régionaux ou de France a quand même été de 94, avec 42 en salle réalisés par 7 archers et 52 en extérieur réalisés par 10 archers.

Dans les concours de haut niveau le nombre d'archers représentant la Compagnie a été de 5 pour le tir en salle et 6 pour le tir en extérieur tous sur des championnats ou des compétitions de haut niveau, répartis comme suit :

- ✓ 2 participations au championnat de France jeunes de tir en salle
- ✓ 1 participation au championnat de France Elite de tir en extérieur
- ✓ 2 participations au championnat de France jeunes de tir en extérieur

- ✓ 2 participations au championnat de France jeunes de tir Beursault
- ✓ 4 participations aux championnats du Grand Est de tir en salle
- ✓ 5 participations aux championnats du Grand Est de tir en extérieur
- ✓ 6 participations aux championnats du Grand Est de tir Beursault
- ✓ 5 participations aux championnats départementaux de tir en salle
- ✓ 6 participations aux championnat départemental de tir Beursault

Ces 33 déplacements ont généré 7870 Km.

Les résultats obtenus par nos archers sont satisfaisants avec :

- ✓ 8 titres de champion de Meurthe-et-Moselle et 1 de vice-champion
- ✓ 5 titres de champion du Grand Est et 1 de vice-championne
- ✓ 2 titres de vice-championne de France

Le Président félicite l'ensemble des archers qui ont fait briller les couleurs de la compagnie et de la commune de Seichamps dans les salles et sur les terrains de compétitions.

Le bilan sportif est approuvé à l'unanimité.

7 – Remplacement d'un membre démissionnaire du Comité Directeur

La personne qui envisageait de démissionner ayant renoncé à le faire, son remplacement n'a pas eu lieu d'être.

8– Questions diverses

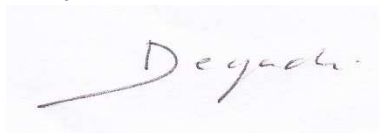
Suite aux difficultés à récupérer les arcs de début de compétition loués aux archers, Evelyne Dégardin suggère qu'il soit demandé un chèque de caution lors de la mise à disposition des arcs et que soit établi des contrats de location.

La proposition ayant reçu l'agrément de membres de l'assemblée générale, Roland Dégardin va élaborer un projet de contrat et le soumettra au Comité Directeur avant de le diffuser à l'ensemble des archers.

Aucune autre question diverse n'étant posée, le Président donne la parole à Madame Vivier qui félicite la Compagnie pour son dynamisme et qui attire l'attention sur le besoin de respecter les mesures mises en place pour les économies d'énergies, notamment sur l'extinction de l'éclairage en quittant les lieux.

Le président prononce la clôture de l'assemblée générale à 21h15 en remerciant les participants pour leur présence et en les invitant au pot de l'amitié préparé par quelques archers.

La secrétaire de séance
Evelyne DEGARDIN



Le Président
Roland DEGARDIN

